



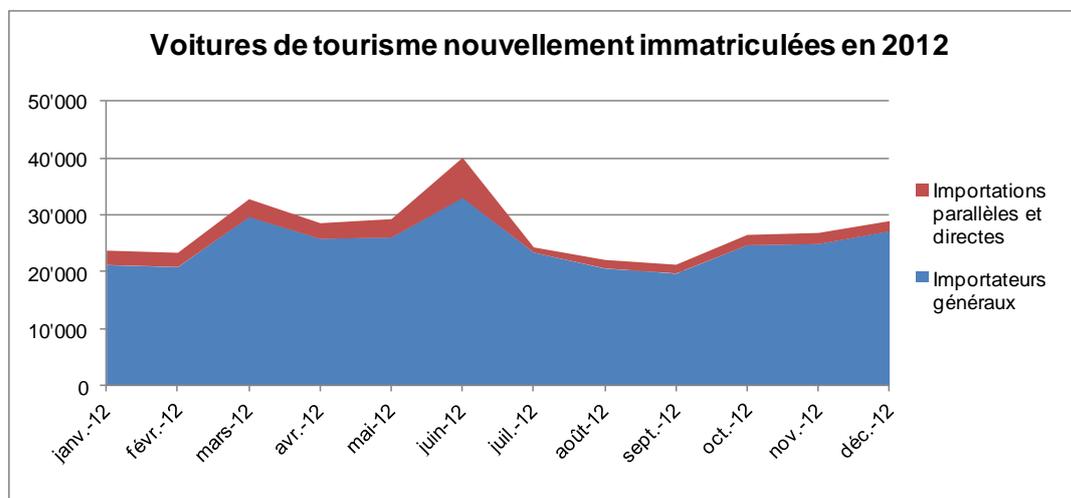
## Fiche d'information

### Mise en œuvre des prescriptions sur les émissions de CO<sub>2</sub> des voitures de tourisme en 2012

#### Nouvelles immatriculations en 2012

En 2012, près de 328 000 voitures de tourisme ont été immatriculées pour la première fois en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. 89,5 % ont été importées par des importateurs généraux et 10,5 % provenaient d'importations parallèles et directes (2011: 92,5% / 7,5%).

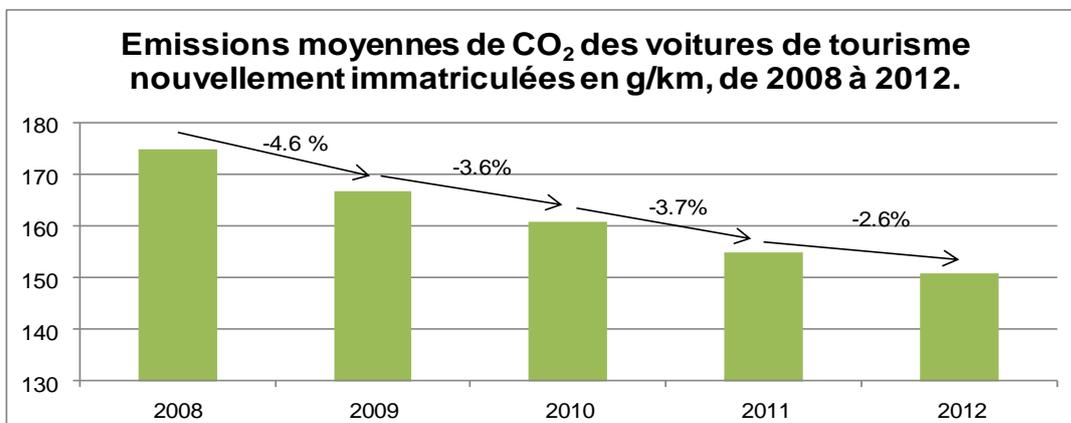
Le graphique suivant illustre la répartition mensuelle des immatriculations.



Source: OFROU

#### Emissions de CO<sub>2</sub> des voitures neuves

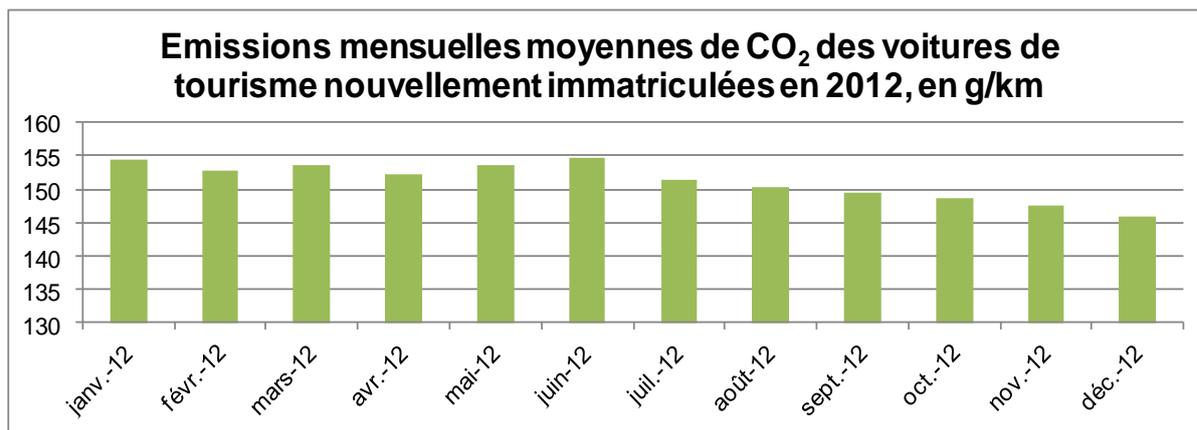
De 2008 à 2012, les émissions moyennes de CO<sub>2</sub> des voitures de tourisme nouvellement immatriculées n'ont cessé de diminuer. Les émissions de CO<sub>2</sub> sont ainsi passées de 176 g de CO<sub>2</sub>/km en 2008 à 151 g de CO<sub>2</sub>/km en 2012, soit une baisse de près de 14 %.



Source: OFROU



Les émissions mensuelles moyennes de CO<sub>2</sub> des voitures de tourisme nouvellement immatriculées illustrent l'impact des prescriptions sur les émissions de CO<sub>2</sub> des voitures de tourisme entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2012. La moyenne mensuelle a diminué d'environ 2,5 % entre juin et juillet. Une comparaison directe des semestres indique un regain d'intérêt pour des véhicules consommant moins. Alors que l'on enregistre encore des émissions moyennes de 154 g de CO<sub>2</sub>/km pendant le premier trimestre, elles passent à 149 g de CO<sub>2</sub>/km au deuxième trimestre.



Source: OFROU

En 2012, l'année de mise en œuvre des prescriptions sur les émissions de CO<sub>2</sub>, seuls 65 % de l'ensemble du parc de véhicules neufs présentant les émissions de CO<sub>2</sub> les plus faibles avaient l'obligation de satisfaire à la valeur cible sur les émissions. Ce pourcentage sera progressivement augmenté, pour atteindre 100 % en 2015. Le tableau suivant montre les émissions moyennes de CO<sub>2</sub> pour différentes parts du parc de véhicules en 2012.

Part du parc de véhicules	Emissions de CO <sub>2</sub> , en g/km
65 %	132
75 %	136
80 %	138
100 %	151

Source: OFROU



## Importateurs de voitures de tourisme

Tous les importateurs souhaitant procéder au décompte global de l'ensemble des voitures de tourisme nouvellement immatriculées doivent être enregistrés auprès de l'OFEN en tant que grand importateur. En 2012, 119 grands importateurs étaient annoncés auprès de l'OFEN. Les importateurs se répartissent dans les catégories suivantes:

- 102 importateurs individuels, 17 groupements composés de 61 importateurs individuels au total
- 25 importateurs généraux, 94 importateurs parallèles

Les 10 plus grands importateurs totalisaient près de 79 % des immatriculations de véhicules au deuxième trimestre.

## Montants des sanctions et dépenses d'application

Depuis le début de la mise en œuvre le 1.7.2012 jusqu'au 31.12.2012, environ 149 400 véhicules immatriculés avaient l'obligation de satisfaire aux prescriptions sur les émissions de CO<sub>2</sub> et ont fait l'objet d'un contrôle en ce sens.

Le tableau suivant donne un aperçu chiffré de la mise en œuvre, des sanctions prélevées et des dépenses d'application.

	<b>Grands importa- teurs</b>	<b>Petits importa- teurs</b>	<b>Total</b>
Voitures de tourisme contrôlées	147 900	1500	149 400
Recettes	Fr. 482 000.-	Fr. 3 003 000.-	Fr. 3 485 000.-
Coûts	Fr. 475 000.-	Fr. 306 000.-	Fr. 781 000.-
<b>Recettes nettes</b>	<b>Fr. 7000.-</b>	<b>Fr. 2 697 000.-</b>	<b>Fr. 2 703 000.-</b>

Les quelque 149 400 voitures des tourisme contrôlées au total présentaient des émissions moyennes de CO<sub>2</sub> de 149 g de CO<sub>2</sub>/km. Les émissions des 65 % de véhicules les plus efficaces se limitaient en moyenne à 129 g de CO<sub>2</sub>/km.

Sur 119 grands importateurs enregistrés, 94 ne devaient acquitter aucune sanction pour les véhicules immatriculés au cours du deuxième trimestre 2012.

Les recettes nettes d'un montant total de près de Fr. 2 703 000.- sont réparties entre la Suisse et le Liechtenstein. La part du Liechtenstein est de Fr. 65 000.-. La part de la Suisse atteint Fr. 2 638 000.- et sera redistribuée à la population suisse en 2014 via une réduction des primes d'assurance-maladie.